

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 91.00.642.027.1 DU 6 NOVEMBRE 1991

## Dispositif mesureur de charge BALEA modèle SWR01

(CLASSE IIII)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

### FABRICANT

Société BALEA, ZI, 34270 Saint Mathieu de Tréviers.

### OBJET

La présente décision complète les décisions n° 88.1.13.636.3.4 du 29 novembre 1988 (1), n° 89.1.03.636.1.4 du 13 juin 1989 (2) et n° 91.00.642.005.1 du 13 mai 1991 (3).

### CARACTERISTIQUES

Le dispositif mesureur de charge BALEA modèle SWR01 faisant l'objet de la présente décision existe en trois versions : SWR01, SWR01 S, SWR01 PT qui diffèrent du modèle approuvé par les décisions précitées par les fonctions suivantes :

- SWR01 : sans changement
- SWR01 S : version simplifiée, avec dispositif de sélection de poids brut ou de poids net en permanence, jusqu'à sélection du poids net et d'un dispositif de tare signalé par un voyant.
- SWR01 PT : dispositif de prédétermination de tare avec indication de la valeur prédéterminée

(1) *Revue de Métrologie*, mai 1988, page 1251.

(2) *Revue de Métrologie*, juin 1989, page 771.

(3) *Revue de Métrologie*, mai 1991, page 500.

(4) *Revue de Métrologie*, décembre 1991, page 1413.

et identification par un voyant allumé sur la touche de mise en service marquée du symbole PT.

- Modification de la présentation des touches de fonction et des voyants.

### INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification du dispositif mesureur de charge concerné par la présente décision doit porter le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée de manière indélébile sur la plaque d'identification et répétée sur le dispositif indicateur numérique à proximité immédiate des résultats de pesage.

### VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

### ANNEXES

Notice descriptive et photographies n° 5587 communes avec celles du dispositif mesureur de charge modèle SWR01 de classe III décision n° 91.00.642.026.1 du 6 novembre 1991 (4).

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPHEUREMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET